

### RÉUNION DU 14 JANVIER 2019 au siège social de PUYSMOYEN

Présents : Mme FERNANDEZ – MM. DEHEE – CACOUT – LEYNIAT – MASSON

Excusés : Mlle JUGE – MM. GUIGNARD – FARGES

#### STATUTS TYPE :

La Commission prend connaissance des diverses modifications des Statuts Type des Ligues qui devront être présentées lors de la prochaine Assemblée Générale de la LFNA.

Vincent VALLET est en charge de remettre en forme nos STATUTS.

#### REGLEMENTS DES JEUNES :

Il faut préciser la notion d'équipes supérieures et inférieures selon les championnats des Jeunes.

Deux solutions :

- Laisser appliquer la jurisprudence de LANGON/ANGLET ou
- Créer une nouvelle réglementation au regard de nos championnats

La seconde solution est privilégiée par la Commission.

Une annexe sera créée aux Règlements des Jeunes en reprenant la définition d'une équipe supérieure puis en synthétisant par un tableau les exemples pour chaque compétition.

Il faudra renvoyer l'article 26.C.1 à cette annexe.

#### REGLEMENTS GENERAUX

Précisions sur l'article 4 des RG de la LFNA en indiquant que les clubs participant aux championnats Régionaux SENIOR sont dans l'obligation d'engager, dès le début de la saison, une équipe réserve seniors dans un championnat régional ou départemental et d'y participer jusqu'à son terme.

Rajout d'un point 3 sur l'article 12 des RG de la LFNA concernant le classement des équipes.

Modification de l'article 8 sur les ententes (rajout de certaines notions)

Proposition de modification de l'article 16 sur les horaires de début des rencontres

Modification de l'article 17.2 – remplacer le caractère exceptionnel par insurmontable et imprévisible qui reste à l'appréciation de la Commission.

Modification de l'article 29 : la Commission propose d'écrire à la Fédération pour savoir si l'adresse mail officielle, en cas de réserve, évocation, peut être exclusivement celle composée du numéro d'affiliation.

Modification de l'article 30 : remplacer 4 dernières journées par les 4 dernières rencontres de championnats régionaux

Modification de l'article 39 en intégrant la notion du Groupement de Jeunes

COUPES REGIONALES :

Modification de l'article 10 en supprimant l'article 188 laissant la notion de dernier RESSORT.

PROPOSITION à la FFE : Modification de l'article 153 des RG de la FFF (Joueurs U20 en U19 R1).

La Présidente,  
Marie France FERNANDEZ

Le Secrétaire de Séance,  
Vincent VALLET

Procès-Verbal validé le 08 Février par Pierre MASSE, Secrétaire Général Adjoint de la LFNA